

**FEDERATION DES ENSEIGNES DE
LA CHAUSSURE**

**Siège social :
13, Rue Lafayette 75009 PARIS
SIREN : 491 454 542**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Cabinet ALAIN MARGOLINE

**Siège social : 76, Avenue JB Clément
92100 Boulogne**

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de direction

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une

fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne, le 07/06/2022

Le commissaire aux Comptes



Alain MARGOLINE
Commissaire aux Comptes
76, av J.B. Clément - 92100 BOULOGNE
Tél. 01 46 05 90 20 - Fax : 01 46 05 41 38
Port. 06 24 18 52 41 - amargoline@gmail.com

BILAN ACTIF

FEC - FEC

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/21	Valeurs nettes au 31/12/20	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles		237	-237	-100
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	381	381		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	304	304		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	685	922	-237	-26
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients (3)	212 901	138 113	74 788	54
Clients douteux, litigieux (3)				
Personnel et comptes rattachés (3)	341	328	13	4
Créances fiscales et sociales (3)	2 072		2 072	
Autres créances (3)				
Débiteurs divers (3)	5 284	22 691	-17 407	-77
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	87 752	87 752		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	54 063	26 640	27 423	103
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	362 413	275 525	86 888	32
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	363 098	276 447	86 651	31

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

FEC - FEC

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF

	Valeurs au 31/12/21	Valeurs au 31/12/20	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	238 163	238 163		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-27 055	-78 003	50 948	65
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	59 557	50 948	8 609	17
SITUATION NETTE	270 665	211 108	59 557	28
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	270 665	211 108	59 557	28
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Fournisseurs	16 033	20 556	-4 523	-22
Dettes fiscales et sociales	47 130	44 783	2 347	5
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	29 270		29 270	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	92 434	65 339	27 095	41
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	363 098	276 447	86 651	31

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

92 434

65 339

COMPTE DE RÉSULTAT

FEC - FEC

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	383 227	100	293 449	100	89 778	31
Montant net du chiffre d'affaires	383 227	100	293 449	100	89 778	31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	57 000	15	86 350	29	-29 350	-34
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	593		30		564	
Autres produits						-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	440 820	115	379 829	129	60 991	16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	73 751	19	67 324	23	6 426	10
Impôts, taxes et versements assimilés	1 746		1 305		442	34
Salaires et traitements	185 985	49	172 046	59	13 939	8
Charges sociales	114 925	30	105 109	36	9 816	9
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	237		350		-113	-32
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1			-42
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	376 644	98	346 135	118	30 510	9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	64 176	17	33 694	11	30 482	90
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

FEC - FEC

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	1		16 666	6	-16 665	-100
Autres intérêts et produits assimilés (3)	722		588		134	23
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	723		17 254	6	-16 531	-96
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	723		17 254	6	-16 531	-96
RÉSULTAT COURANT avant impôts	64 899	17	50 948	17	13 951	27
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	614				614	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	614				614	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	5 956	2			5 956	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 956	2			5 956	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-5 342	-1			-5 342	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	442 157	115	397 083	135	45 074	11
TOTAL DES CHARGES	382 600	100	346 135	118	36 466	11
Bénéfice ou Perte	59 557	16	50 948	17	8 609	17

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FEC - FEC

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 363 098.32 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 59 556.68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/05/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'activité a progressé principalement du à l'accord de financement paritarisme qui a été signé et mis en place à compter de 2021 avec APC.

La Fédération a pour but d'assurer la défense des intérêts généraux du commerce de la chaussure en détail et les intérêts particuliers de ses adhérents.
Elle est administrée par un Comité de Direction de 8 membres. Elle emploie deux salariées dont une secrétaire générale.

La situation financière est stable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FEC - FEC

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	8 à 10 ans ans
- Installations techniques	3 à 5 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans ans
- Matériels et outillages	3 à 5 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les sommes à percevoir sont les suivantes :

- subventions : 21 000€
- préciput : 5 284€
- cotisations : 161 451€